



Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : Stratégie et plan d'action mondiaux

Indicateurs d'avancement proposés

1. Dans sa résolution WHA61.21, l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général, notamment, d'achever la mise au point des composantes en suspens du plan d'action, ainsi que les indicateurs d'avancement, et de les soumettre à l'examen de la Soixante-Deuxième Assemblée de la Santé. La série d'indicateurs d'avancement proposés est présentée ci-dessous.
2. Les indicateurs constitueront la base pour la présentation régulière des rapports à l'Assemblée de la Santé sur les résultats et les progrès accomplis au cours d'une période de deux ans. Chaque élément a une série d'indicateurs qui mesurent les résultats obtenus en ce qui concerne les objectifs clés qui lui sont propres. Lorsqu'il existe des corrélations entre des activités visées par plusieurs éléments, l'indicateur les mesurant a été rattaché à l'élément jugé le plus pertinent. En outre, deux indicateurs généraux ont été mis au point pour mesurer le progrès dans son ensemble.
3. Les indicateurs proposés concernent le champ des maladies défini par la Stratégie (c'est-à-dire les maladies des types II et III et les besoins spécifiques de recherche-développement des pays en développement concernant les maladies du type I) et, lorsque cela est possible, sont applicables à la fois aux produits pharmaceutiques et aux médicaments traditionnels issus de la recherche.

Elément 1. Ordre de priorité des besoins concernant la recherche-développement

- Analyse des lacunes de la recherche-développement ainsi que des conséquences de ces lacunes pour la santé publique dans les pays en développement, menée à terme, et rapport sur cette analyse établi, publié et diffusé
- Nombre de pays en développement dotés d'un plan de renforcement des capacités nationales de recherche-développement liée à la santé qui ont établi un ordre de priorité pour la recherche-développement sur la base des besoins de santé publique recensés et des lacunes mises en évidence
- Nombre de rapports consensuels publiés sur les besoins et priorités mondiaux de recherche concernant une maladie ou un type d'intervention

Elément 2. Promotion de la recherche-développement

- Nombre de pays dont les plans stratégiques nationaux pour le personnel de santé et les professionnels de domaines apparentés comportent une composante recherche-développement
- Nombre d'initiatives de coordination nationales, régionales et mondiales nouvelles ou renforcées sur la recherche-développement liée à la santé, y compris entre entités publiques et privées
- Nombre d'initiatives nouvelles ou renforcées visant à offrir un accès efficace et abordable aux publications et à l'information, par exemple aux connaissances issues de la recherche, aux résultats de la recherche et à la technologie
- Proportion des publications revues par un comité de lecture et dont l'institution de l'auteur principal est située dans un pays en développement

Elément 3. Renforcement et amélioration de la capacité d'innovation

- Nombre de centres de recherche nouveaux et existants dans les pays en développement renforcés par un développement et un appui institutionnels complets
- Proportion des pays en développement dans lesquels le système national de recherche en santé répond aux normes internationales
- Nombre de pays dont les autorités nationales de réglementation ont été évaluées, appuyées et accréditées
- Nombre de normes de qualité et de normes éthiques mondiales, de préparations de référence, de directives et d'instruments nouveaux ou mis à jour en vue de promouvoir la qualité et une réglementation efficace des produits¹ et technologies sanitaires
- Nombre de pays dotés d'une politique nationale pour les médicaments traditionnels qui englobe la recherche-développement

Elément 4. Transfert de technologie

- Nombre de transferts de technologie liée à la santé en rapport avec le champ de la Stratégie
- Nombre d'initiatives nationales, régionales et mondiales de coordination et de collaboration visant à accroître et à faciliter le transfert de technologie liée à la santé, y compris entre entités publiques et privées

¹ Le terme « produits sanitaires » doit être interprété comme incluant les vaccins, les produits diagnostiques et les médicaments conformément à la résolution WHA59.24.

Elément 5. Application et gestion de la propriété intellectuelle pour contribuer à l'innovation et promouvoir la santé publique

- Nombre de pays ayant engagé des initiatives visant à renforcer les capacités de gérer et d'appliquer les droits de propriété intellectuelle pour contribuer à l'innovation et promouvoir la santé publique, y compris les capacités concernant l'élaboration et l'application d'accords internationaux
- Nombre de pays intégrant dans la législation nationale des flexibilités permettant de protéger la santé publique prévues par l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- Nombre et type d'initiatives entre les secrétariats et les organes directeurs d'organisations régionales et internationales concernées visant à coordonner les travaux concernant la propriété intellectuelle et la santé publique

Elément 6. Amélioration de la distribution et de l'accès

- Nombre de pays formulant et appliquant des politiques nationales officielles sur l'accès, la qualité et l'utilisation de produits et de technologies médicaux essentiels
- Nombre de pays concevant ou renforçant un système national complet pour les achats et l'approvisionnement
- Nombre de produits sanitaires et d'outils diagnostiques prioritaires qui ont été évalués et présélectionnés aux fins d'être achetés par les Nations Unies
- Nombre de pays possédant et appliquant un plan stratégique national ou régional pour le personnel de santé et les professionnels de domaines apparentés, y compris des politiques et des pratiques de gestion sur les incitations, la réglementation et la fidélisation
- Nombre de pays disposant d'un nombre adéquat de professionnels qualifiés ou formés de la réglementation dans les domaines liés à la santé et dans des domaines de spécialisation où des lacunes existent

Elément 7. Promotion de mécanismes de financement durable

- Soumission du rapport d'un groupe de travail d'experts sur la recherche-développement et le financement
- Nombre d'initiatives de financement durable nouvelles ou renforcées, y compris des initiatives public-privé
- Augmentation du financement durable pour la recherche-développement liée à la santé en rapport avec la Stratégie¹ au cours de la période de notification

¹ Les bases/orientations seront fournies par le groupe de travail d'experts sur la recherche-développement et le financement mis en place conformément à la résolution WHA61.21.

Elément 8. Mise en place de systèmes de suivi et de notification

- Etablissement régulier de rapports de situation sur l'application de la Stratégie
- Nombre de pays et d'autres acteurs ayant appliqué les recommandations de la Stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle
- Soumission de rapports sur les mécanismes d'incitation et les obstacles à l'innovation et à l'accès aux produits sanitaires et aux dispositifs médicaux

Indicateurs stratégiques généraux supplémentaires

- Nombre de produits sanitaires nouveaux et améliorés dont l'utilisation a été approuvée au plan international par une autorité reconnue
- Nombre d'interventions et de stratégies d'application nouvelles et améliorées dont l'efficacité a été déterminée, les éléments probants ayant été mis à la disposition des institutions appropriées aux fins de décisions de principe

= = =